

EN LUTTE

**LA GRÈVE CONTINUE À ROISSY**

Après 150 vols annulés ce week-end à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, le mouvement de grève est reconduit. Les syndicats ont déposé un nouveau préavis du 13 au 17 juillet afin d'obtenir une hausse des salaires de 300 euros et des embauches.

EN SAVOIE, LES ÉBOUEURS À L'ARRÊT

Les éboueurs de la communauté de communes de Grand Lac, en Savoie, seront en grève dès ce lundi, à l'appel de la CGT. Ils revendiquent une augmentation de salaire de 150 euros net, un aménagement des locaux et la reconnaissance de la pénibilité.

PAS DE SOUVENIRS DE LA TOUR EIFFEL

Depuis une semaine, les salariés des boutiques de souvenirs de la tour Eiffel revendiquent une hausse de 200 euros contre les 130 euros proposés par LxA, filiale du groupe Lagardère, et de son partenaire culture Arteum, concessionnaire des boutiques de cadeaux de la tour.

Des larmes, mais toujours pas de regrets. Vendredi, lors de la clôture du procès en appel pour harcèlement moral institutionnel des anciens dirigeants de France Télécom, l'ex-PDG, Didier Lombard, et son bras droit, Louis-Pierre Wenès, ont étouffé quelques sanglots au moment de livrer leurs derniers mots. « *Je veux dire devant le tribunal toute l'émotion qui m'a étreint. Trois ans se sont écoulés (depuis le procès en première instance - NDLR) et pour certains (les victimes - NDLR), la douleur ne s'est pas atténuée. J'en resterai marqué à vie* », s'étrangle l'ancien numéro un. De son côté, Louis-Pierre Wenès ne semble plus supporter les jugements de valeur sur son compte : « *Au bout de dix ans, je me fais encore traiter d'homme froid, cynique, qui jette ses équipes par-dessus bord. C'est intolérable, ça me blesse dans mon identité* », s'agace-t-il, avant de pleurer.

Au terme de ces 37 séances, pas une fois, les sept prévenus n'auront admis une quelconque culpabilité dans ce qui avait été qualifié en première instance de « *gigantesque accident du travail* » avec 39 cas retenus par l'instruction, dont 19 suicides. Seule Nathalie Boulanger, ex-directrice des actions territoriales, mise en cause pour complicité, a timidement concédé se sentir, « *moralement et humainement, une responsabilité* ». Si la défense a plaidé la relaxe, les

peines maximales avaient été requises par le parquet le 24 juin pour les deux principaux prévenus (un an de prison dont six mois avec sursis et 15 000 euros d'amende). Alors que ces derniers ont réfuté sans relâche l'existence d'une crise sociale, leurs avocats ont pointé du doigt le rôle de la puissance publique, passée sous la barre des 50 % du capital de l'entreprise en 2004, dans cette situation. « *L'État a une responsabilité majeure*, accuse maître Jean Veil, avocat de Didier Lombard. *Plus il vendait ses actions,*

plus il demandait de dividendes pour conserver le même montant de revenus. »

Pour maître Frédérique Beaulieu, avocate de Louis-Pierre Wenès, là encore, « *la souffrance était extrêmement ancienne* », en lien avec la

RÉCIT

« *privatisation de France Télécom* ». Elle dénonce les « *caricatures* » dont seraient affublés les anciens dirigeants : « *Vous n'écoutez pas l'État, vous n'écoutez pas les représentants du personnel, vous n'écoutez pas les alertes. (...) Je vous en supplie, regardez ces 39 cas, regardez ce qui s'est passé* », demande-t-elle à la Cour après

avoir brossé un portrait peu flatteur d'une des victimes, Anne-Sophie Cassou, qui avait mis fin à ses jours, précisant qu'elle était atteinte d'une « *pathologie médicale lourde* ». Des propos durs à avaler pour les parties civiles qui se sont succédé à la barre pendant ce mois et demi de débats, dont l'un des moments forts fut le témoignage de Mathieu et Juliette, enfants de Rémy Louvradox qui s'était immolé par le feu en 2011.

« AUCUNE REPENTANCE »

Alors que le ministère public avait, lors de ses réquisitions, estimé que les deux principaux prévenus avaient « *mis en place et conçu* » une politique de harcèlement moral « *industriel* », l'avocate de l'ancien PDG, Bérénice de Warren, insiste sur le fait « *qu'il n'a pas donné d'instructions quelles qu'elles soient. Pourquoi ? Parce qu'il a délégué. Comment voulez-vous gérer un groupe de plus de 200 000 personnes dans le monde dans plus de 30 pays si vous ne déléguez pas les ressources humaines ?* » « *Didier Lombard n'était que deux-trois jours par semaine en France* », abonde dans sa plaidoirie maître François Esclatine, son autre avocat, précisant que le plan Next « *n'a jamais eu pour but de réduire les effectifs* », alors que les 22 000 départs avaient pourtant été opérés au forceps entre 2006 et 2008.

Ce défaussement général est déploré par les syndicats. « *Il n'y a aucune repentance*, constate Patrick Ackermann de la fédération SUD PTT, *c'est difficile à accepter pour les familles. On est plutôt confiant dans le jugement. On espère qu'il fera date.* » Comme le précise la présidente du tribunal, Pascaline Chamboncel-Saligie, cette « *décision sera assise sur le droit et les positions sont très opposées. Il y aura forcément des mécontentements* ». Le délibéré sera rendu le 30 septembre prochain. ■



Le parquet a requis contre l'ex-PDG, Didier Lombard, et son bras droit un an de prison dont six mois avec sursis. BERTRAND GUAY/AFP

CÉCILE ROUSSEAU

L'émotion sélective des prévenus

JUSTICE Lors du dernier jour du procès en appel France Télécom, les ex-dirigeants ont versé quelques larmes sur leur sort et se sont défaussés sur l'État dans cette crise sociale inédite.